



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

A l'hôpital de Kourou, une intervention qui change la vie des patients



En avril, pour la première fois en Guyane, un sphincter urinaire artificiel a été posé à un patient souffrant d'incontinence. Un deuxième a été posé en mai et deux autres patients attendent le leur. Ce problème, souvent synonyme d'exclusion sociale, lui était apparu il y a trois ans. Il est généralement une conséquence d'un traitement médical ou chirurgical. Sur le territoire, une dizaine de personnes pourraient avoir besoin d'une telle intervention chaque année.

Pour ce patient guyanais d'une soixantaine d'années, ce sont trois ans de galère, trois ans avec une vie sociale très compliquée qui ont pris fin au mois de mai, suite à une intervention chirurgicale au centre hospitalier de Kourou (CHK). En mai, un deuxième patient lui a emboîté le pas. Pour la première fois en Guyane, fin avril, l'équipe d'urologie a posé un sphincter urinaire artificiel. Ce dispositif permet aux patients incontinents de contrôler le moment où ils urinent.

« L'incontinence urinaire est un facteur d'exclusion sociale », insiste le Pr Vincent Ravery, chef du service d'urologie au CHK. Son premier patient vivait depuis trois ans avec un sac collecteur, glissé sous les vêtements, qui stocke l'urine et qu'il faut aller vider quand il est plein. « On le connaissait depuis avant même le Covid ! Ce genre d'intervention reste rare mais rend un service important, poursuit l'urologue. Depuis l'intervention, ce patient peut mener une vie sociale normale. »

Un mois après, tout allait bien

Le Pr Ravery estime qu'une telle intervention pourrait être réalisée une fois par mois, en Guyane. « On la pratique chez des patients qui sont devenus incontinents souvent de façon iatrogène », c'est-à-dire qu'elle est la conséquence d'un traitement médical ou chirurgical. « Notre second patient s'est fait opérer dans l'Hexagone. Son incontinence s'est déclenchée après », relate le praticien. Elle peut suivre, par exemple, la prise en charge chirurgicale du cancer de la prostate.

L'incontinence peut également être d'origine neurologique. D'autres patients pourraient donc avoir besoin d'une telle intervention, suite par exemple à un AVC. Un tel dispositif peut également être proposé aux femmes, "mais les indications sont plus rares, le plus souvent neurologiques" précise le Pr Ravery.



Le sphincter urinaire artificiel est composé de trois éléments, totalement invisibles pour le patient :

- Une manchette installée autour de l'urètre, qui maintient l'urine dans la vessie quand elle est fermée ;
- Un ballon de régulation de pression ;
- Une pompe installée dans le scrotum, que le patient va activer pour ouvrir la manchette et permettre à l'urine de s'écouler dans l'urètre.

« Le fait que ce soit en trois éléments permet de changer facilement ce qui dysfonctionne », explique le Pr Ravery.

L'opération se déroule sur trois jours d'hospitalisation, pour s'assurer qu'aucune infection ne se déclare. « C'est une opération assez complexe, qui n'est réalisée que dans une dizaine de centres de référence dans l'Hexagone, insiste le Pr Ravery. Il y a une technicité chirurgicale. Comme pour tout ce qui a trait à la pression de liquide, il y a un sujet autour de la gestion de l'air. Cela a impliqué l'équipe d'infirmiers du bloc opératoire. Un certain nombre d'entre eux avait pu se former dans l'Hexagone, auprès d'équipes qui réalisent ce type de chirurgie. » Le dispositif n'est activé qu'un mois plus tard, afin de s'assurer de la bonne cicatrisation. « On forme alors le patient à l'utilisation du dispositif. » Celui-ci peut alors retrouver une vie normale !

« Permettre un diagnostic plus précoce des pathologies urologiques »

« En Guyane, les pathologies urologiques risquent d'augmenter, prévient le Pr Vincent Ravery, chef du service d'urologie au centre hospitalier de Kourou. Le cancer de la prostate représente un tiers des cancers masculins, chez nous. » Le CHK détient une autorisation pour la chirurgie des cancers urologiques. Il a traité 44 patients en 2019.

L'urologie était l'une des huit spécialités bénéficiant d'une équipe mobile de territoire, au moment de la parution du rapport de l'lgas sur la création du CHU de Guyane. « Un des objectifs de l'organisation en réseau urologique est de permettre des diagnostics plus précoces », explique le Pr Ravery. Ancien chef du service d'urologie de l'hôpital Bichat (AP-HP), il s'est installé à Kourou il y a quatre ans qui avait découvert la Guyane en tant que volontaire à l'aide technique (VAT) et lors de quelques remplacements.

Traitement de la prostate par laser



Avec ses collègues, il a relancé la chirurgie de la prostate par cœlioscopie. « Elle avait été pratiquée en Guyane, jusqu'au départ à la retraite du chirurgien », resitue-t-il. Ces dernières années, l'Agence régionale de santé a aussi accompagné le service pour l'acquisition d'un laser pour traiter la prostate.

Les urologues de Kourou proposent des consultations au centre hospitalier de Cayenne tous les vendredis. L'un de ses collègues se rend au centre hospitalier de l'ouest guyanais (Chog) une fois

par mois, pendant une semaine. Lui va à Saint-Georges trois fois par an, pendant deux jours, et des déplacements sont également organisés à Grand-Santi et Maripasoula deux fois par an, pendant deux jours également.

« Nous proposons aussi des EPU (enseignements post-universitaires) auprès des équipes soignantes. Et comme nous essayons d'améliorer la prise en charge des patients urologiques, nous avons réalisé un fascicule de prise en charge des urgences urologiques pour les trois SAU (services d'accueil des urgences). Nous l'avons également adapté pour les centres de santé, avec un interne qui était à Maripasoula. Enfin, nous avons été agréé pour accueillir des internes. » Le service d'urologie du CHK en a accueilli deux au cours des trois dernières années. Dans le rapport Igas sur la création du CHU de Guyane, l'urologie est citée parmi les neuf « parcours où l'universitarisation apparaît prioritairement souhaitable ».

Point epidemio hebdomadaire



◆ Les infections en baisse de 41 % la semaine dernière

Au cours de la semaine du 25 au 31 juillet, « les indicateurs virologiques étaient en baisse, se traduisant par un taux d'incidence de 190 cas pour 100 000 habitants (-41%). Cette baisse concerne tous les secteurs de la région, constate Santé publique France, dans son [point épidémiologique publié mercredi](#). Le suivi des données de criblage en semaine 30 montre une stabilisation des variants porteurs d'une mutation en position L452 (C1) qui représentent 89% des prélèvements criblés. Les données de séquençage indiquent que la majorité d'entre eux sont des sous-lignages BA.5 d'omicron. Les indicateurs hospitaliers s'améliorent également. Les nouvelles admissions tous services confondus sont en baisse. Une hospitalisation en réanimation a été signalée en semaine 30 et 2 décès hospitaliers ont été recensés. »

Infos chiffres



Vaccinations

- ◆ 262 vaccinations en 7 jours, du 28 juillet au 3 août 2022
- ◆ 41,5 % des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : sante.fr



- ◆ 92 792 cas cumulés (+ 612 en 1 semaine) le 1er août 2022
- ◆ 29 patients (+13) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ 3 patients (=) en réanimation
- ◆ 407 décès (+2) en milieu hospitalier

A nos frontières :



- ◆ 175 682 cas cumulés (+2 916 en 1 semaine) et 2 149 décès (=) dans l'Amapá au 27 juillet 2022
- ◆ 7 624 cas positifs (+123), 53 décès (=) à Oiapoque



- ◆ 80 982 cas cumulés (+ 16 en 1 semaine) au 2 août
- ◆ 7 (+7) patients hospitalisés
- ◆ 0 (-1) patients en soins intensifs
- ◆ 1 380 (+1) décès

EN BREF

◆ L'adhésion à la CPTS désormais ouverte à toutes personnes physiques ou morales concernées par son objet



La première communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est en cours de constitution (lire les Lettres pros des [18 avril](#) et [8 juin](#)).

Son assemblée générale, le 15 septembre (20 heures, à l'URPS médecins à Cayenne), permettra d'élire le conseil d'administration ainsi que le nouveau bureau. Seuls les membres adhérents pourront voter. « Il nous importe donc d'avoir le plus possible d'adhérents de différentes professions afin de bien démontrer la pluriprofessionnalité de la CPTS »,

soulignent ses responsables.

Toute personne physique ou morale concernée par son projet peut adhérer à la CPTS. Elle couvrira la communauté d'agglomération du Centre littoral et la communauté de communes des Savanes, soit dix communes : Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Montsinéry-Tonnégrande, Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Elie.

Pour adhérer à la CPTS, [il est nécessaire de remplir un formulaire en ligne](#). Le règlement de la cotisation se fait soit par carte bleue en ligne ou par virement en sélectionnant « autre » comme mode de paiement. Dans ce cas, une fois le formulaire réceptionné, le RIB de l'association sera communiqué. Les personnes morales doivent indiquer la date de création de leur structure comme « date de naissance ». Les adhérents n'ayant pas la possibilité d'être présent à l'assemblée générale pourront donner procuration à un confrère. Le recueil des procurations se fera à l'ouverture de l'assemblée générale.

Pour toute question ou pour contacter la CPTS, joindre Sabine Trébaol à cpts-trebaol@orange.fr ou au **0694.43.39.88**

♦ Le réseau Périnat recherche sa coordinatrice ouest guyanais



Lors de notre seule rencontre, fin mai, dans les locaux de l'ARS à Saint-Laurent du Maroni, Léa Blondy nous avait éclairé sur l'épidémie de syphilis à laquelle l'ouest guyanais est confronté (lire la Lettre pro du 14 juin). La désormais ancienne coordinatrice du réseau Périnat pour l'ouest avait notamment insisté sur les risques pour l'enfant à naître, lorsque la parturiente est infectée. Son mari, Luc, avait déployé le dispositif [tumeplay.fr](#), en tant que chargé de projet Pass santé sexuelle jeunes au centre hospitalier de l'ouest guyanais (lire la [Lettre pro du 8 mars](#)). Le

couple quitte la Guyane.

Le réseau Périnat Guyane recherche donc sa future coordinatrice référente pour l'ouest guyanais, à Saint-Laurent du Maroni. « Les missions du poste sont riches et variées : gestion de projets, stratégie en santé, formation, santé communautaire... Des déplacements réguliers sont à prévoir en communes isolées et sur l'Île-de-Cayenne. » Le poste est destiné aux sages-femmes ou aux professionnels avec un profil santé publique. La fiche de poste est disponible sur le [site du réseau Périnat](#).

Les candidatures doivent être adressées par mail aux deux adresses suivantes : reseauperinatguyane@gmail.com et perinatslm@gmail.com.



Samu – Urgences de France, le syndicat présidé par François Braun jusqu'à ce qu'il soit nommé ministre de la Santé et de la Prévention, publie [les résultats d'une enquête flash](#) sur la situation dans les services d'accueil des urgences (SAU) en juillet, et sur la mise en œuvre des mesures du rapport rédigé par son ancien président. Au niveau national, les passages aux urgences étaient en hausse de 12,3 % en moyenne le mois dernier par rapport à juillet 2021. La Guyane est dans cette moyenne. Sur 331 SAU ayant répondu à l'enquête (environ la moitié des SAU de France), 42 ferment totalement la nuit et 88 limitent leur accès. C'est le cas des urgences de Saint-Laurent du Maroni ([lire la Lettre pro du 1er juillet](#)). La nuit, l'accès aux urgences est réservé aux pompiers, aux gendarmes et au Smur, ainsi qu'aux patients qui ont contacté le centre 15 (Samu) au préalable, en raison du manque d'infirmiers. La mesure devrait se prolonger jusqu'à fin août.

Le SAU de Cayenne a enregistré 4 306 passages en juillet contre 3 766 en juillet 2021, soit une hausse de 14,3 %, précise le Pr Jean Pujo. A Kourou, la hausse était de 20 % entre le 1er et le 25 juillet, a indiqué le Dr Mosa Tsafehi.

4. CARTE D'AUGMENTATION DE L'ACTIVITE DES SAU



Infos

Utile pour votre exercice



► Port du masque : qui peut l'imposer ?

Comme nous vous le mentionnions dans la dernière Lettre pro, malgré la levée de plusieurs dispositifs depuis le 1er août, l'obligation de port du masque peut être maintenue dans les lieux recevant des patients. Un [message DGS-Urgent](#) vient le préciser.

Les chefs d'établissements sanitaires et médico-sociaux « conservent la faculté de rendre obligatoire le port d'un masque de protection pour les personnes d'au moins 6 ans. Compte tenu du niveau élevé de circulation du virus à l'heure actuelle, et de la grande fragilité des personnes accueillies dans les établissements de santé et médico-sociaux, le ministre de la Santé et de la Prévention recommande fortement aux directeurs d'établissements de rendre le port du masque obligatoire dans la période, sauf situation particulière. »

Cette obligation du port du masque peut aussi être mise en œuvre pour les seuls locaux accessibles aux patients dans :

- Les lieux d'exercice des professions médicales, des auxiliaires médicaux, des professions de psychologue, d'ostéopathe, de chiropracteur et de psychothérapeute ;
- Les pharmacies d'officine ;
- Les laboratoires de biologie médicale.

L'employeur d'un professionnel effectuant des interventions au domicile des personnes âgées ou handicapées peut également lui imposer le port du masque durant ses interventions.

« L'ensemble des gestes barrières doivent continuer à être respectés par les résidents, professionnels et visiteurs extérieurs, quel que soit leur statut vaccinal, notamment la ventilation et l'aération des locaux et l'hygiène des mains », conclut la direction générale de la santé.

Utile pour vos patients



► Les autotests possibles à partir de trois ans

Il est possible de réaliser un autotest pour les enfants, à partir de 3 ans. [Cette vidéo d'un peu plus de 2 minutes, montre comment faire, pas à pas et avec sous-titrage.](#) Chez les enfants de moins de 3 ans, l'autotest n'est pas autorisé. Il est rappelé qu'en cas d'autotest positif, celui-ci doit être confirmé par un test RT-PCR et que l'enfant doit être isolé en attendant le résultat. Quel que soit l'âge de l'enfant, la lecture du résultat doit systématiquement être supervisée par un adulte.

Le message du jour



[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane
Directeur de la publication : Clara de Bort
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)